

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE VOIRIE
POSE BRANCHEMENT EAU ET EAUX USEES
135, RUE DE MADAGASCAR
BRONZO TP**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
Vu notre arrêté n°92 du 17 Février 2017 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
Vu la demande datée du **20 novembre 2018** de l'entreprise BRONZO – M. Philippe BRUN ☎ 04 91 57 98 07 – sise : Z.I. Athélia 1 – BP. 145 – 13702 LA CIOTAT (e-mail : philippe.brun@eauxdemarseille.fr),
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux de branchement eau et eaux usées - 135 Rue de Madagascar, sont autorisés :

DU LUNDI 03 DECEMBRE 2018 AU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol
~~Pour le Maire~~
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité

26 NOV. 2018

Réf. : AP/NM.